



**Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire**

Division de l'enseignement  
gymnasial et professionnel

Rue Saint-Martin 24  
1014 Lausanne

À l'attention des élèves/apprentis-e-s  
vaudois-es

Réf. : CRA/fnb

Lausanne, le 2 novembre 2017

**Demande d'aménagement de mesures particulières lors des procédures  
de qualification en cas de troubles, de problèmes de santé ou de handicap**

Madame, Monsieur,

Lors de la session 2018, vous prendrez part aux examens finals et, en tant que candidat-e, vous pouvez bénéficier de mesures d'aménagement si vous souffrez d'un problème de santé ou d'un handicap pouvant affecter le bon déroulement de la procédure de qualification.

Les demandes doivent être motivées et accompagnées d'un certificat médical ou d'un certificat d'une autorité reconnue. Pour ce faire, il est nécessaire, d'une part, de compléter le formulaire en ligne accessible via un navigateur (Firefox ou Internet Explorer) à l'adresse <https://www.portail.vd.ch/prestations/emesam/> et, d'autre part, de prendre rendez-vous avec le doyen ou la personne de référence de votre école professionnelle afin de lui remettre ledit certificat.

Les mesures mises en place par l'école durant la formation (moyens auxiliaires spécifiques et/ou attribution de temps supplémentaire) doivent être précisées.

Ces demandes seront ensuite transmises par la Direction de l'école à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) avant **le 31 janvier 2018**. Tout problème de santé ou de handicap survenant après cette date devra être annoncé sans délai à la DGEP.

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur général a.i.

Claude Vetterli